



Procès-verbal

Le mercredi 19 novembre 2003 - n° 27

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Dépôts de rapports de commissions

Dépôts de pétitions

Questions et réponses orales

Votes reportés

Motions sans préavis

Avis touchant les travaux des commissions

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

Projets de loi du gouvernement

ANNEXE

Votes par appel nominal

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR



Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Charbonneau (Borduas) propose :

QUE l'Assemblée souhaite que les modifications au Règlement et aux Règles de fonctionnement de l'Assemblée, concernant la procédure d'exception et les pétitions qui ont prévalu du 6 décembre 2001 au 12 mars 2003, soient reconduites du 25 novembre 2003 au 23 juin 2004.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; dix minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Charbonneau (Borduas).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 02, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 394-20031119)

Le rapport annuel de gestion du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 395-20031119)

Le rapport annuel de gestion de la Sécurité du revenu, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 396-20031119)

Le rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 397-20031119)

Le rapport annuel de gestion du Centre de recouvrement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 398-20031119)

Le rapport annuel de gestion du ministère de la Famille et de l'Enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 399-20031119)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, dans le cadre du mandat sur l'étude du projet de Code de déontologie des lobbyistes, a procédé à des consultations particulières le 18 septembre 2003 et à l'audition du Commissaire au lobbyisme le 19 septembre 2003.

Le rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 400-20031119)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés cinq extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique ;

— le premier, extrait d'une pétition signée par 89 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Viau, par M. Cusano (Viau) ;

(Dépôt n° 401-20031119)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 786 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Saint-Maurice, par M. Pinard (Saint-Maurice) ;

(Dépôt n° 402-20031119)

— le troisième, extrait d'une pétition signée par 88 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Mercier, par M. Turp (Mercier) ;

(Dépôt n° 403-20031119)

— le quatrième, extrait d'une pétition signée par 1 439 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Jonquière, par M. Blackburn (Roberval) ;

(Dépôt n° 404-20031119)

— le cinquième, extrait d'une pétition signée par 124 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Roberval, par M. Blackburn (Roberval).

(Dépôt n° 405-20031119)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Charbonneau (Borduas) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée souhaite que les modifications au Règlement et aux Règles de fonctionnement de l'Assemblée, concernant la procédure d'exception et les pétitions qui ont prévalu du 6 décembre 2001 au 12 mars 2003, soient reconduites du 25 novembre 2003 au 23 juin 2004.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 34 en annexe)

Pour : **42** Contre : **63** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, les 25, 26 et 27 novembre 2003 et qu'à cette fin, elle entende les personnes et organismes suivants et ce, selon l'horaire et l'ordre ci-après indiqués :

Le mardi 25 novembre 2003, à la Salle du Conseil législatif :

QUE dès la fin des affaires courantes et ce, pour une durée de 35 minutes, la Commission procède aux remarques préliminaires réparties de la façon suivante : 15 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 5 minutes aux députés indépendants, le cas échéant ;

QU'au terme de ces remarques la Commission entende l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec ;

QU'à compter de 15 heures, la Commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : le Conseil du patronat du Québec, l'Association des hôpitaux du Québec et les Manufacturiers et exportateurs du Québec ;

QU'à compter de 20 heures, la Commission entende les personnes et

organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : l'Union des municipalités du Québec, la Conférence des juges administratifs du Québec et M. Alain Barré ;

Le mercredi 26 novembre 2003, à la salle du Conseil législatif :

QUE dès la fin des affaires courantes, la Commission entende la Fédération des chambres de commerce du Québec ;

QU'à compter de 15 heures, la Commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Confédération des syndicats nationaux ;

QU'à compter de 20 heures, la Commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : la Centrale des syndicats démocratiques, la Centrale des syndicats du Québec, la Fédération indépendante des syndicats autonomes et le Syndicat de la fonction publique du Québec ;

Le jeudi 27 novembre 2003, à la salle Louis-Joseph-Papineau :

QUE dès la fin des affaires courantes, la Commission entende M. Noël Mallette ;

QU'à compter de 15 heures, la Commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : l'Association des directeurs d'établissements de la santé et des services sociaux, la Fédération québécoise des municipalités et l'Institut économique de Montréal ;

QU'à compter de 20 heures, la Commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : le Barreau du Québec, le Conseil du statut de la femme et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ;

QUE la durée maximale de l'exposé de M. Noël Mallette et de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 40 minutes, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de M. Alain Barré soit de 30 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 60 minutes, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Simard (Richelieu) présente une motion concernant le journée de l'équité salariale ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Mercier (Charlesbourg) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 19 novembre 2003 comme étant la journée de la maladie pulmonaire obstructive chronique.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux ;

— la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 26, Loi sur la protection des sépultures des anciens combattants et des sépultures de guerre, et de procéder à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives ;

— la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur les coopératives.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 28 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 28 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

La motion est adoptée.

Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le principe du projet de loi n° 27, Loi sur l'aquaculture commerciale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 27 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 27 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

La motion est adoptée.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Bordeleau (Acadie) propose que le principe du projet de loi n° 194, Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 194 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 194 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

La motion est adoptée.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 10, Loi donnant suite au discours sur le budget du 1^{er} novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires.

Après débat, le rapport est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au jeudi 20 novembre 2003, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 13, M. Sirros, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 20 novembre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Charbonneau (Borduas) :

(Vote n° 34)

POUR - 42

Arseneau	Côté	Létourneau	Turp
Beaudoin	Cousineau	Maltais	Valois
Bédard	Deslières	Marois	Vermette
Bertrand	Dion	Morin	
Boisclair	Dionne-Marsolais	(Nicolet-Yamaska)	
Bouchard	Doyer	Pagé	
(Vachon)	Dufour	Papineau	
Boulerice	Harel	Picard	
Bourdeau	Jutras	Pinard	
Caron	Landry	Richard	
Champagne	Legendre	Robert	
Charbonneau	Léger	Simard	
Charest	Lelièvre	St-André	
(Rimouski)	Lemieux	Thériault	
		(Masson)	

CONTRE - 63

Auclair	Chenail	Hamad	Ouimet
Bachand	Cholette	Hamel	Paquet
Beauchamp	Clermont	Houda-Pepin	Paquin
Béchar	Corbeil	Jérôme-Forget	Pelletier
Bergman	Couillard	Kelley	Perreault
Bernard	Courchesne	L'Ecuyer	Reid
Bernier	Cusano	Lafrenière	Rioux
Blackburn	Delisle	Lamquin-Éthier	Séguin
Bordeleau	Descoteaux	Legault	Soucy
Bouchard	Després	(Chambly)	Théberge
(Mégantic-Compton)	Dubuc	Lessard	Thériault
Boulet	Dupuis	Loiselle	(Anjou)
Brodeur	Fournier	MacMillan	Tomassi
Chagnon	Gabias	Marsan	Vallières
Charest	Gaudet	Mercier	Whissell
(Matane)	Gauthier	Moreau	Williams
Charlebois	Gautrin	Mulcair	

- Violent
Abuse de son droit

- Plus de droit

- C'est une haute

Il peut bien venir en violence de nous
dans cette assemblée.

C'EST UNE HONNE